

Le Conseil de développement de la métropole de Rennes en bref



Avril 2018



**Conseil de
développement**
Métropole de Rennes

***S'engager au
Conseil de développement
de la métropole de Rennes,
c'est un état d'esprit !***

Ouverture

Diversité

Indépendance

Intelligence collective

Regards croisés

Anticipation

Interpellation

Agilité

Utilité

Le Conseil de développement de la métropole de Rennes est une instance de démocratie participative. Cette assemblée est constituée de membres bénévoles issus de la société civile métropolitaine.

C'est une instance indépendante qui s'organise librement.

Rennes métropole veille aux conditions du bon exercice de ses missions.

Déterminé par le cadre légal des lois MAPTAM et NOTRe, les élus métropolitains ont souhaité s'appuyer sur l'expérience et le partenariat déjà développés avec le CODESPAR pour mettre en place le « Conseil de développement de la métropole de Rennes ».

Installé le 7 mars 2017, il prend officiellement le relais du CODESPAR (cadre partenarial défini par délibération de Rennes Métropole N°C 16.326 du 15/12/2016).

Organisation sans personnalité juridique.



2 missions principales

Contribuer à la construction et à l'évaluation des politiques métropolitaines

Expression en amont, contribution à un axe spécifique, production d'avis...

Être acteur du débat métropolitain

Échanges et croisement de regards, contribution au débat public métropolitain, mobilisations d'acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux, associatifs et de citoyens.

dans le but de

contribuer au développement durable* du territoire en mobilisant et en croisant des expertises diversifiées.

*Dans ses différentes dimensions complémentaires :

- Mutations économiques et impacts sur les emplois locaux
- Transition énergétique et écologique
- Cohésion sociale et « faire société »
- Dialogue et démocratie participative



Les travaux peuvent émerger sous deux formes



la saisine

Les élus métropolitains interpellent le Conseil de développement sur une politique publique ou un enjeu de développement.



l'auto-saisine

Les membres du Conseil de développement détectent et travaillent sur un enjeu particulier du territoire.

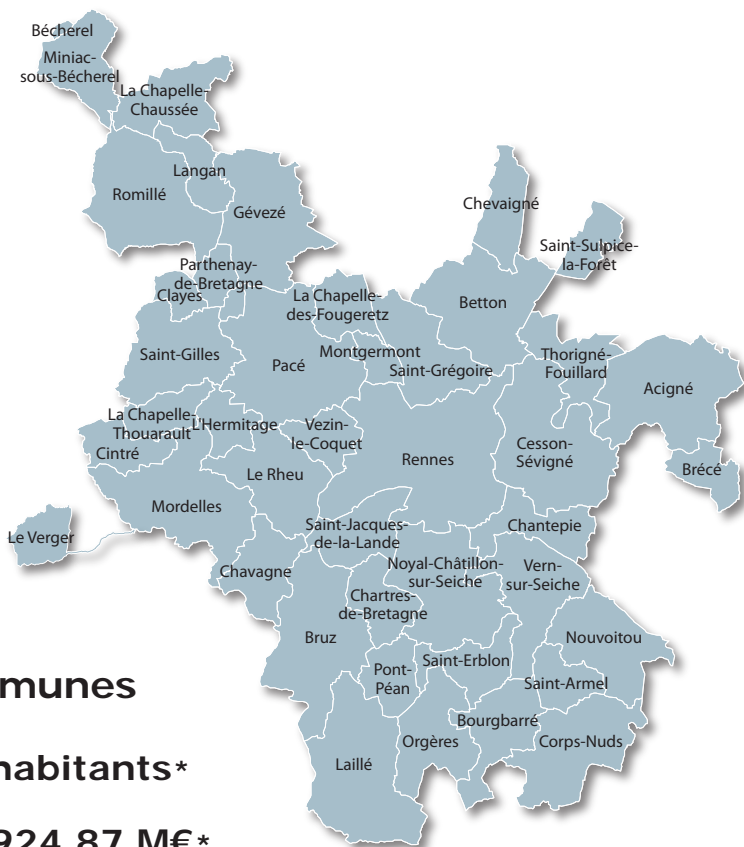
L'anticipation et la priorisation des saisines permettent au Conseil de développement de construire un programme laissant place à sa capacité d'auto-saisine.

Le projet stratégique pluriannuel

Co-construit par les membres du Codev, il sert de guide pour mener les différents travaux. Le cœur du projet stratégique se décline autour de six défis transversaux : accessibilité, attractivité, durabilité, mixité, proximité et temporalités.



Son territoire de référence : la métropole de Rennes



43 communes

438 865 habitants*

Budget 2018
de la collectivité **924,87 M€***

Les compétences de Rennes Métropole

Développement et aménagement économique, social et culturel.

Aménagement de l'espace métropolitain.

Politique locale de l'habitat.

Politique de la ville.

Gestion des services d'intérêt collectif (assainissement et eau...).

Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie.

Les dynamiques territoriales et réseaux

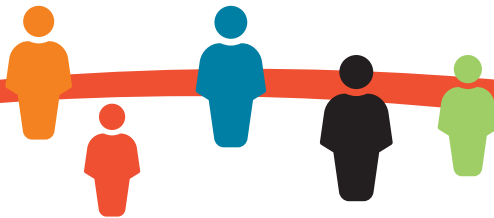
Le Conseil de développement participe à la dynamique métropolitaine d'échange et de mise en réseaux avec d'autres territoires à l'échelle locale, régionale et nationale.

Il est membre de la Coordination nationale des conseils de développement et du réseau des conseils de développement bretons.

En savoir plus sur les réseaux

www.conseils-de-developpement.fr

<http://cdbretagne.org>



Le conseil de développement est composé de



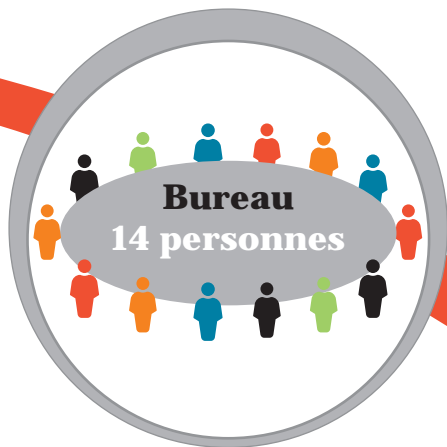
personnes morales
issues des mondes
économique, sociétal et
vie collective, publics /
parapublics - représentées
par des référent(e)s.



personnes qualifiées
(personne reconnue pour
ses compétences, son
expertise d'usage ou
de vécu).

L'objectif est d'installer à terme une assemblée plénière
d'environ 120 membres.

Dans la mesure du possible, la diversité des thématiques dans
les champs économique, social, culturel, éducatif, scientifique,
et environnemental est représentée dans l'assemblée plénière.
Elle est également diversifiée dans les acteurs mobilisés (statuts,
tailles, parité, différentes générations...).



Son pilotage

Le Bureau et son président Alain Charraud assureront la gouvernance du Conseil de développement.

Chaque membre du Bureau a une délégation de gestion et/ou stratégique (communication, finances et moyens, territorialités, pilotage d'une saisine ou d'une autosaisine...).

Durée des mandats



Assemblée plénière



Bureau



Présidence

Les membres du Bureau mandat 2017 -2019

Alain CHARRAUD, Président
Personne qualifiée

David ALIS représenté par
Éric AVENEL, *Université de Rennes 1*

Germain BERTRAND, *CFTC*

Flavie BOUKHENOUDA, *Ligue de l'enseignement 35*

Gwénaëlle CARFANTAN,
CCI Ile-et-Vilaine

Bruno CRESSARD, *Union des Entreprises pour l'Ille-et-Vilaine*

Vincent DAEL, *UNEF*

Olivier DAVID, *Université de Rennes 2*

Christian DESBOIS, *Eaux et rivières de Bretagne - Délégation 35*

Marick FEVRE, *IREPS*

Hélène DUVAL, *ENEDIS*

Gilles MOREL, *UDAF 35*

Tania ROBIN, *Personne qualifiée*

Patrick SOULIER, *CGT*

Les travaux

Comment travaillera le Conseil de développement ?



Des séances plénières seront organisées plusieurs fois par an.
Objectif : faciliter l'interconnaissance des membres, éclairer sur les enjeux du territoire, et échanger autour des saisines et auto-saisines.



Les formes de travaux autour des saisines et auto-saisines seront variées et adaptées à chaque thématique (groupe-projet, débat, outils numériques...), dans un état d'esprit permettant d'expérimenter des formes de travail innovantes.

Comment se fera le dialogue avec les élus ?

Le vice-président de Rennes Métropole en charge de l'animation territoriale est le référent permanent du partenariat.

Un comité partenarial, composé de membres du Bureau du Conseil de développement et d'élus métropolitains, se réunit plusieurs fois par an. Le dialogue sera régulier autour des travaux et leurs impacts sur les politiques métropolitaines.

Le rapport d'activité du Conseil de développement sera examiné et débattu avec le Conseil métropolitain.



Quelques travaux en 2017/2018

- Plan climat air énergie territorial (PCAET) : contributions sur les orientations stratégiques et le plan d'actions.
- Participation au dialogue social territorial : avis sur le Manifeste pour l'emploi de Rennes Métropole, contribution sur le projet de fusion Meif/Mission locale.
- Autosaisine sur les effets de l'arrivée de la LGV : impacts économiques, sociaux, environnementaux.
- Animation du débat autour de la production et l'utilisation de la donnée territoriale.



Exemples de travaux réalisés précédemment par le CODESPAR

Élaboration d'un plan d'actions sur les métiers en tension du bassin rennais

- Préconisations intégrées dans le Programme Local de l'Habitat de Rennes Métropole et avis consultatif
- Identification d'une recherche-action pour enrayer la précarisation des personnes
- Préconisations et engagement collectif pour la rénovation énergétique des locaux de bureaux
- Prospective sur la métropole de demain avec les jeunes générations.

L'équipe technique

Une équipe technique de 3 salariées de l'Audiard (Agence d'urbanisme) accompagne le projet stratégique et le programme de travail du Conseil de développement :

- Gaëlle Chapon : directrice du Conseil
- Céline Rigourd : chargée de mission
- Isabelle Longeanie : assistante/chargée de communication

Les membres de l'assemblée plénière

(composition au 26/04/2018)

Personnes morales

ADO Habitat 35 ● Action Logement - Délégation Bretagne ● AFPA - Direction régionale ● Air Breizh ● Amitiés sociales ● Association Rennaise des Centres Sociaux (ARCS) ● Association rennaise pour la maîtrise des énergies dans les copropriétés (ARMEC) ● ATD Quart monde ● Banque de France ● Banque Populaire de l'Ouest ● Bretagne active ● CCI Ille-et-Vilaine ● CFDT ● CFE-CGC ● CFTC ● Confédération des PME (CPME) ● CGT ● Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine ● Chambre des métiers et de l'artisanat d'Ille-et-Vilaine ● CHU Rennes ● Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles d'Ille-et-Vilaine (CIDFF 35) ● Centre local d'Information et de Coordination Allia'Agés (CLIC All'i'Agés) ● Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services (CNAMS) ● Collectif handicap 35 ● Comité régional des banques ● Coop de construction ● COORACE (Fédération nationale de l'économie sociale et solidaire) ● Centre régional d'Information Jeunesse de Bretagne (CRIJ Bretagne) ● CROUS Rennes-Bretagne ● Eau et rivières de Bretagne - délégation 35 ● ENEDIS ● Entreprendre pour Apprendre Bretagne ● Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricole d'Ille-et-Vilaine (FDSEA d'Ille-et-Vilaine) ● Fédération des Acteurs de la Solidarité ● Fédération des entreprises d'insertion Bretagne ● Fédération Syndicale Unitaire (FSU) ● Fédération Étudiante Rennaise Inter Associative (FERIA) ● Fédération des MJC de Bretagne (FR MJC de Bretagne) ● GRDF ● Ingénieurs et

scientifiques de France (IESF) ● Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS Bretagne) ● IVINE (Ille-et-Vilaine Nature Environnement) ● La Feuille d'érable ● La Poste - DRG Bretagne ● La Rennes Créative ● La route du meuble et des loisirs ● Liberté couleurs ● Ligue de l'enseignement d'Ille-et-Vilaine ● Ligue des droits de l'homme ● Maison de la consommation et de l'environnement (MCE) ● Mutualité française Bretagne ● Observatoire des Sciences de l'Université de Rennes (OSUR) - Université Rennes 1 ● Rennes Métropole Handball ● RESO solidaire ● SNCF Mobilités Bretagne ● Union Départementale des Associations Familiales d'Ille-et-Vilaine (Udaf 35) ● UNA Ille-et-Vilaine (Union départementale d'Ille-et-Vilaine de l'aide, des soins et des services aux domiciles) ● Union Nationale des Étudiants de France (UNEF Rennes) ● Union des entreprises de proximité (U2P) ● Union des entreprises pour l'Ille-et-Vilaine (UE 35) ● Union du Commerce du Pays de Rennes ● Union Régionale des Scop de l'Ouest ● Unité Locale Croix-Rouge française de Rennes ● Université de Rennes 1 ● Université Rennes 2 ●

Personnes qualifiées

CHARRAUD Alain ● LE TALLEC Dominique ● PRIGENT Xavier ●
ROBIN Tania ● SIMON Marie-Anne ●

***Instance importante
au service de
la démocratie
participative***

***Contribuer aux
réflexions sur le
développement de
la métropole***

***Chacun de nous est
un pixel responsable
du rendu des photos
représentatives
de la société***

***Être à l'écoute des
interrogations de notre
territoire pour être plus
en capacité d'y répondre***

***Agir en faveur du
développement
du territoire
métropolitain***

***Enrichir notre
angle de vue***

***Fécondité du
dialogue***

***Créer les conditions
nécessaires à la
richesse du territoire
métropolitain***

***Intelligence
collective du
territoire***

***Participer à
la dynamique
citoyenne locale***

***Pratique de la
confrontation
bienveillante***

***Convaincue de
l'intérêt des travaux et
réflexions des groupes
pluridisciplinaires***

*Éclairer la métropole sur
les évolutions sociétales
en émergence*

*Implication de la
société civile dans le
développement durable*

*Lieu où l'on
pourra croiser les
problématiques
de chacun*

*Être mieux
connecté avec le
territoire*

*Porter les
intérêts des
jeunes*

*Mieux connaître
tous les acteurs du
territoire*

**L'avenir de la métropole de
Rennes vous intéresse ?**

**Vous voulez contribuer à la
construction et à l'évaluation des
politiques métropolitaines ?**

**Débatte avec des acteurs
d'horizons diversifiés ?**

Rejoignez-nous !

En savoir plus

www.codev-metropolerennes.bzh/rejoignez-nous.html

Contact

Gaëlle CHAPON

g.chapon@audiar.org

Tél. : 02 99 01 85 15



Conseil de développement

Métropole de Rennes

Conseil de développement de la métropole de Rennes
Audiar

3 rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz - CS 40716
35207 Rennes cedex 2

02 99 01 85 15

contact@codev-metropolerennes.bzh

www.codev-metropolerennes.bzh

Suivez-nous sur Twitter : @CodevRennes

Nos partenaires

